

Festival Fêtes Escales
Ville de Venissieux
5 avenue Marcel Houël
69200 VENISSIEUX
04 72 21 44 98 / 04 72 50 73 19
fetes.escales@ville-venissieux.fr



FORMULAIRE DE CANDIDATURE
Exploitation d'une buvette sur le festival Fêtes Escales
du 12 au 13 juillet 2024
Parc Louis Dupic – Vénissieux

Candidature à adresser au service Fêtes Escales par mail
à fetes.escales@ville-venissieux.fr avant le 28/04/2024

I/ COORDONNÉES

Nom de l'association : _____

Nom-Prénom du (de la) Président(e) : _____

Adresse de l'association : _____

Code postal : _____

Ville : _____

N° de téléphone fixe : ____ / ____ / ____

N° de téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____

Fax : ____ / ____ / ____

E-mail : _____@_____

N° SIRET : _____

Code APE : _____

N° assurance et compagnie : _____

II/ CONTEXTE

La Ville de Vénissieux organise le festival Fêtes Escales, manifestation artistique, festive et populaire, qui se déroulera du 12 au 14 juillet 2024.

Dans ce cadre, un village de buvettes associatives sera ouvert, permettant la vente de boissons au public.

Les associations qui postulent doivent être domiciliées sur la commune.

Les associations seront retenues pour cette édition par le comité de pilotage du festival, après étude des candidatures. Une réponse écrite sera adressée à chacune d'elles.

Conscient des enjeux environnementaux, et pour s'inscrire dans la durabilité, Fêtes Escales souhaite limiter son impact écologique. Pour se faire, une coopération avec les différents acteurs du festival est nécessaire, et c'est pourquoi le cahier des charges porte une attention particulière à la gestion des déchets, leur composition ainsi que leur recyclage.

III/ RÈGLEMENT

1. Solidarité

Les bénéfices réalisés sur la vente des boissons doivent participer à financer un projet de solidarité.

Description du projet de solidarité qui sera financé avec les bénéfices des ventes :

2. Obligations de l'association

- **Environnement** : L'association prend part à une démarche de responsabilité écologique en limitant la quantité de produits emballés et l'usage de plastique jetable.

Elle respectera les consignes de tri des déchets et favorisera les produits locaux ou issus de circuits courts.

- Assurance et autorisation :

L'association devra transmettre la demande d'autorisation d'ouverture de buvette, ci-jointe, ainsi que les pièces justificatives au service Fêtes Escales, par mail à fetes.escales@ville-venissieux.fr avant le **28/04/2024** dernier délai.

Elle devra donc transmettre :

- **les statuts de l'association**
- **la composition du bureau**
- **l'attestation d'assurance responsabilité civile à jour**

Il lui revient de vérifier que son assurance responsabilité civile couvre bien les risques alimentaires et ceux liés à l'utilisation du matériel lors de la manifestation.

- Logistique :

- L'association s'engage à disposer de suffisamment de bénévoles pour assurer la tenue du stand.

Jours souhaités (l'équipe se réserve le choix définitif des jours d'exploitation) :

12 juillet oui non / 13 juillet oui non

Nombre de bénévoles par jour : Vendredi 12/07 : _____ Samedi 13/07 : _____

- L'association s'engage à respecter les horaires de montage et démontage des stands transmis par l'organisateur. La fermeture de la buvette doit être effective dès la dernière note de musique.
- Les tables et chaises mises à disposition du public doivent être rangées avec l'aide des Chantiers Jeunes, à la fin des concerts.
- Les associations sont autonomes en ce qui concerne la gestion de la réfrigération des boissons sans alcool proposées (bac à glace, frigo, glacières....). Elle s'engage à fournir ses appareils de réfrigération en bon état de marche.
- L'association doit fournir chaque jour le stock de glace nécessaire au rafraîchissement des boissons pour son stand durant les 2 jours du festival.
Elle se mettra en lien chaque jour au moment de son arrivée avec le régisseur qui l'entreposera dans un congélateur prévu à cet effet en backstage. (aucun badge all Access ne sera délivré pour les membres des associations).
- Deux places sur le parking place de la Paix, seront réservées à leur demande pour chaque association.
La demande de badge, ci-jointe, devra être faite impérativement **avant le 09 juin** à fetes.escales@ville-venissieux.fr : merci de transmettre la marque + couleur et immatriculation des véhicules pour lesquels les badges seront demandés.
- Les badges devront être retirés au bureau du festival avant le début de la manifestation.
- Attention, aucune voiture ne devra circuler sur la pelouse du parc en dehors des périodes de déchargement/chargement.

- Vente :

Seules des boissons sans alcool fort peuvent être proposées à la vente.

La vente de restauration et confiserie est interdite.

La vente de bière en fût avec tireuse fait l'objet d'un seul fournisseur. La commande est passée par l'équipe du festival, le prix des fûts sera communiqué ultérieurement.

Chaque soir, un état des fûts consommés est établi et signé par l'association. Il sera remis au fournisseur qui se chargera de facturer à chaque association, le nombre de fûts consommés.

La gestion des achats, des approvisionnements et des stocks de ce type de boissons est de la responsabilité de l'association.

Pour des raisons de sécurité, la vente de cannettes est interdite.

Les boissons (bières, vins, sodas, jus de fruits, eau) devront être servies dans des gobelets compostables, en carton ou de type « éco-cup », ceux-ci seront fournis par l'organisateur (cf p5).

Types de boissons proposées à la vente :

--

- Tarifs :

Les tarifs seront validés par l'équipe du festival, lors d'une réunion de coordination avec les associations retenues durant la semaine 24 (date confirmée ultérieurement).

Les tarifs des boissons proposées seront fermes et communs à tous les stands.

- Hygiène et sécurité :

L'association s'engage à se conformer aux règles d'hygiène en vigueur :

- Chaque fin de soirée, nettoyage des stands, tri et ramassage des déchets.
- Les poubelles doivent être déposées dans les containers mis à votre disposition.
- Nettoyage régulier des tables, des banques de services et du matériel de réfrigération.
- Respect des dates de péremption des boissons proposées.

Tout manquement constaté aux consignes d'hygiène, de sécurité ou environnementales pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate de la part des organisateurs.

- Communication :

Afin de valoriser les actions de l'association, celle-ci devra envoyer une présentation synthétique transmise par mail à fetes.escales@ville-venissieux.fr **avant le 09 juin 2024** afin que l'équipe du festival réalise un panneau d'information qui sera affiché sur le stand.

L'association peut informer plus largement de ses actions sur le stand avec d'autres supports (tract, programme, photos...) après validation du service du Festival.

- Bilan :

Les associations qui ont tenu une buvette lors de l'édition 2024, devront envoyer un compte-rendu moral et financier au festival au plus tard le **31 octobre 2024**. Sans ce bilan, il sera impossible de participer à l'édition suivante.

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À PARTICIPER À UNE RÉUNION DE COORDINATION, ORGANISÉE PAR L'ÉQUIPE DU FESTIVAL DURANT LA SEMAINE DU 10 JUIN 2024 (DATE CONFIRMÉE ULTÉRIEUREMENT).

MÉMO DATES LIMITES :

28/04/2024 : dépôt de candidature d'exploitation d'une buvette.
demande d'autorisation d'ouverture de buvette avec les pièces justificatives.

09/06/2024 : demande des pass parking.
texte de présentation de l'association.

31/10/2024 : bilan moral et financier de l'édition 2024.

L'ensemble des demandes sont à adresser par mail au service Fêtes Escales :
fetes.escales@ville-venissieux.fr

3. Obligations de l'organisateur

L'organisateur fournira aux associations:

- Le stock de gobelets nécessaire pour assurer la vente de boissons tout au long de la manifestation (2 jours).
- Le matériel nécessaire : une tente type « barnum », des tables, des bancs, un bac à glaçons par association.
- Boissons : la bière en quantité nécessaire (+ réassort, si besoin), les tireuses. Pour rappel, aucun alcool fort ne pourra être vendu par les associations.
- Un point d'eau (non-potable), des sacs poubelle et des produits d'entretien seront mis à la disposition des associations. Ce matériel sera placé sous leur responsabilité.
- Une alimentation électrique pour l'éclairage et la réfrigération est fournie par le festival. Aucun autre appareil ne devra être branché sans l'accord de l'organisation du festival et du régisseur technique.
- Un inventaire en début et en fin de festival sera effectué par le régisseur. Une aide pour installer et ranger le matériel sera apportée par le personnel Chantiers Jeunes du festival.

Matériel électrique que vous souhaitez installer dans votre stand :

Besoins en matériel spécifique souhaité (grilles pour affichage, ...) :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Les pages de ce dossier de candidature doivent être dûment remplies et paraphées par l'association.

Nom, cachet et signature du responsable de l'association

À Vénissieux, le _____ 2024

**Formulaire de demande de Pass parking /
Festival Fêtes Escales 2024**

**Demande à adresser au service Fêtes Escales par
mail à fetes.escales@ville-venissieux.fr avant le
09/06/2024**

Nom de l'association : _____

Responsable : _____

Contact : _____

Caractéristiques du véhicule :

	Marque	Modèle	Couleur	Immatriculation
Véhicule 1				
Véhicule 2				

Pour rappel :

- Deux places sur le parking place de la Paix, seront réservées à la demande de chaque association.
- Les badges devront être retirés au bureau du festival avant le début de la manifestation.
- Attention, aucune voiture ne devra circuler sur la pelouse du parc en dehors des périodes de déchargement et chargement.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

À transmettre à la DUPS au minimum 1 mois avant la manifestation

1/ DEMANDEUR

Nom de l'association :

Adresse de l'association :

représentée par Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél 1 : Tél 2 : Mail :

2/ MANIFESTATION

Type de Manifestation

Sportive, précisez : Culturelle , précisez :

Vide-grenier Kermesse Autre, précisez :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaires :

Type de boissons vendues : 1^{ère} catégorie 2^e catégorie

3/ DOCUMENTS À FOURNIR

L'assurance responsabilité civile

Les statuts de l'association

La liste des membres du bureau

L'agrément jeunesse et sports [pour les associations sportives]

CONTACT

Mairie de Vénissieux, Direction Unique Prévention et Sécurité

1 rue Jean-Macé 69200 Vénissieux

Horaires d'ouverture du service : du lundi au vendredi de 8h à 17h